

BTS ASSISTANCE TECHNIQUE D'INGENIEUR

Objectifs

- ✓ Participer aux études : rédiger un cahier des charges concevoir/modifier une solution technique, établir une étude de coût, un document technique
- ✓ Gérer un projet : assister ou animer une équipe, organiser une réunion, communiquer, conseiller et former le personnel
- ✓ Œuvrer dans la Recherche et le Développement : réaliser des travaux de laboratoire d'essais et de mesures, rédiger des rapports, contribuer à la veille technologique
- ✓ Proposer des améliorations pour la production : modifier un atelier de production, un poste de travail, mener des actions en Qualité, Sécurité, Environnement, suivre les plannings des opérations, gérer les stocks, commander des composants
- ✓ Gérer le suivi commercial : communiquer avec les clients, les fournisseurs, les partenaires étrangers, rédiger les documents commerciaux ou technico-commerciaux

Terrains d'accueil

Les secteurs peuvent-être variés, comme :

- ✓ Les industries (métallurgique, électrique, électronique, de télécommunication, de l'agro-alimentaires, de la chimie, de la plasturgie, ...)
- ✓ La recherche,
- ✓ La production, le transport et la distribution d'énergie,
- ✓ Le traitement et la production d'eau,

Prérequis

Âge : jusqu'à 29 ans révolus - Plus de 30 ans : possibilité de contrat de professionnalisation.

Niveau d'entrée :

- ✓ Bac général (dominante scientifique),
- ✓ Bac STI2D.
- ✓ Bac pro (sous-conditions).
- ✓ Etudiant en réorientation

Modalités d'inscription

- Double inscription obligatoire : Inscription par le biais de la plateforme [Parcoursup](https://parcoursup.fr) (<https://parcoursup.fr>) et un [dossier de l'établissement](#).
- Entretien de motivation et vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat ou l'attestation d'engagement de l'employeur.

Formation

Code diplôme 3205001
Code RNCP 1029

Niveau de sortie

Diplôme reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2, 120 crédits ECTS

Durée de la formation

1 435h sur 2 ans
(Département septembre)

Durée du contrat

2 ans

Rythme de l'alternance

2 Semaines en UFA
2 Semaines en entreprise
Le calendrier prévisionnel de l'alternance est remis lors de l'inscription

Vos contacts

Béatrice LACROIX

04.76.01.22.42
06.22.68.75.94
beatrice.lacroix@lycee-
pierretermier.org

UFA Pierre Termier

30 rue Barrès
38100 Grenoble
ufa@lycée-pierretermier.org

CFA les charmilles

8 rue de tour de l'eau.
38400 St. Martin d'hères
04.76.03.74.00
info-cfp@les-charmilles.fr

Référent handicap

Au CFA :
Pascale SINNER, 04 76 03 74 08
psinner@les-charmilles.fr
A l'UFA pour la partie entreprise :
Béatrice LACROIX
beatrice.lacroix@lycee-
pierretermier.org

Référent mobilité Internationale

Pour le CFA : Hakima GUELLA
Hguella@les-charmilles.fr
Référente Erasmus+ du lycée Pierre
Termier : Fabienne Butler

Contenu de formation et modalités d'évaluation :

	MATIERES	Volume horaire	Coeff	Type	Forme
Matières générales	Culture générale et expression	123	2	Ponctuel	Ecrit
	Economie d'entreprise	82	x	x	x
	Langue vivante étrangère : Anglais	102	2	CCF	Oral
	Mathématiques	144	2	Ponctuel	Ecrit
	Physique appliquée	164	2	Ponctuel	Ecrit
	COMPETENCES				
Matières professionnelles	Construction mécanique et électrique	329	3	Ponctuel	Ecrit
	Organisation industrielle	123	3	Ponctuel	Ecrit
	Automatisme Informatique Industrielle (A.I.I)	123	3	Ponctuel	Ecrit
	ESTI : preparation au projet et au TPE sur systèmes	122	5	Projet	Oral
			2	TP	Ecrit
	Epreuve d'oral de stage : organistaion économique et industrielle	x	3	x	Oral
	Accompagnement et bureautique	123	x	x	x

Conditions de présentation à l'examen du BTS :

- Avoir été inscrit à l'examen par l'UFA
- Avoir réalisé le nombre d'heures prévu par le contrat en entreprise et à l'UFA Pierre Termier

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

Des visites de suivi sont menées par les formateurs et un dialogue régulier est noué avec les tuteurs d'entreprise.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)
- Une forte mobilisation des équipes sur la préparation aux examens (CCF blancs/oraux blancs...)

Références

	2021	2022	2023
Taux de réussite			
• Taux de réussite global de la formation	100%	100 %	/
• Taux de réussite des apprentis de la formation		100%	/
Taux de rupture	0	0	0
Suivi post - formation (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)			
• Insertion professionnelle	En cours	En cours	/
• Taux de poursuite d'étude	En cours	En cours	/
Satisfaction globale apprenti(e) Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des alternants du CFA	En cours	En cours	/
Satisfaction globale entreprises Enquête réalisée tous les ans auprès des tuteurs d'alternants	En cours	En cours	/

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières en cours de formation lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le tuteur d'entreprise)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Après la formation

Le dispositif Ingé+ soutenu par le groupe INP de l'UGA, proposé à l'UFA Pierre Termier favorise l'intégration en école d'ingénieur.

Suite des parcours possibles

Après un BTS Assistance Technique d'Ingénieur, différentes poursuites d'études sont possibles :

- Suivre une licence professionnelle sur une année.
- Intégrer une classe préparatoire ATS (Adaptation, pour Technique Supérieurs).
- Intégrer une école d'ingénieurs sur dossier ou par concours.
- Intégrer un Bachelor Universitaire de Technologie

Débouchés professionnels :

Ce BTS permet d'intégrer un large panel de métier :

- Entreprises industrielles,
- Entreprise de services
- ...

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenant

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût établi par France Compétences selon accord de branche.

Pour les contrats pros : nous contacter pour un devis.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et Plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2ème année	39%	51%	61%*	100%*
3ème année	55%	67%	78%*	100%*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- ✓ Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- ✓ Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat.
- ✓ Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu
 - Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu;
 - Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Rémunération de l'alternant (contrat de professionnalisation)

L'alternant perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Ancienneté/Âge	Moins de 21 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
Titulaire d'un diplôme à finalité non professionnelle (Bac général)	55%	70%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle
Titulaire d'un diplôme à finalité professionnelle (Bac Pro, Bac techno, BTS, DUT)	65%	80%	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle

Aides aux apprentis (sous conditions)

- ✓ Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs
- ✓ Aide au transport
- ✓ Carte Nationale des Métiers (tarifs réduits)

Lieu de formation

LYCEE TECHNOLOGIQUE
PIERRE TERMIER

30 rue Maurice Barrès
38100 Grenoble

Tel.: 04-76-01-22-40
ufa@lycee-pierretermier.org

www.lycee-pierretermier.org

Date de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de Formation
1ère année	2022-2023	Fin août 2022	Juin 2023
2ème année	2023-2024	Sept 2023	Juin 2024

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2023.
Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 2 mois après.

Publics accueillis

- ✓ Formation proposée sous statut d'apprentissage et de professionnalisation.
- ✓ Personne en situation de handicap : Prendre contact avec la référente Handicap pour étudier votre situation.

Ressources

Les équipes pédagogiques sont issues du monde professionnel, et entendent ancrer leurs méthodes dans la réalité des entreprises.

De nombreuses interventions sont prévues tout au long de la formation pour apporter des témoignages de professionnels.

La valeur ajoutée de l'établissement



Erasmus+

